
Commissions parlementaires

Commission de la culture

Consultation générale

Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 septembre 2006 dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 25 août 2006. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Le document de consultation peut-être obtenu en vous adressant au secrétaire ou en consultant le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.assnat.qc.ca

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Vous êtes également invités à transmettre par courriel le fichier de votre mémoire. Toutefois, cela ne vous dispense pas de produire une version papier de celui-ci. Veuillez noter qu'à moins d'une décision contraire de la Commission, votre mémoire sera rendu public, de même que tous les renseignements personnels qu'il contient et sera déposé sur le site Internet de la Commission.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Martin Cardinal, secrétaire de la Commission de la culture, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : 418 643-2722 ; télécopieur : 418 643-0248 ; courriel : cc@assnat.qc.ca